



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/49/728/Add.7
13 décembre 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-neuvième session
Point 88 g) de l'ordre du jour

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET COOPÉRATION ÉCONOMIQUE
INTERNATIONALE : CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES
SUR LES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS (HABITAT II)

Rapport de la Deuxième Commission (Partie VIII)*

Rapporteur : M. Ahmed Yousif MOHAMED (Soudan)

I. INTRODUCTION

1. La Deuxième Commission a procédé à un débat de fond sur le point 88 de l'ordre du jour (voir A/49/728, par. 2). Elle a examiné à ses 29e et 33e séances, les 23 novembre et 9 décembre 1994, la décision à prendre sur l'alinéa g). Cet examen est relaté dans les comptes rendus analytiques pertinents (A/C.2/49/SR.29 et 33).

II. EXAMEN DE PROPOSITIONS

A. Projets de résolution A/C.2/49/L.27 et L.61

2. À la 29e séance, le 23 novembre, le représentant de l'Algérie, au nom des États Membres de l'ONU qui sont membres du Groupe des 77, de la Chine et de la Turquie, a présenté un projet de résolution intitulé "Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II)" (A/C.2/49/L.27), qui était ainsi conçu :

"Conférence des Nations Unies sur les établissements
humains (Habitat II)

L'Assemblée générale,

* Le rapport de la Commission sur ce point de l'ordre du jour est publié en plusieurs fascicules, sous la cote A/49/728 et additifs.

Rappelant sa résolution 47/180 du 22 décembre 1992, par laquelle elle a décidé de convoquer la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) du 3 au 14 juin 1996, et d'établir un comité préparatoire et un secrétariat spécial de la Conférence,

Remerciant de nouveau le Gouvernement turc d'avoir proposé d'accueillir la Conférence, qui doit se tenir à Istanbul,

Réaffirmant l'importance des principes énoncés dans la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement¹, ainsi que les objectifs, principes d'action, activités et moyens d'exécution énoncés au chapitre 7, intitulé "Promotion d'un modèle viable d'établissements humains", d'Action 21²,

Notant avec intérêt les progrès réalisés jusqu'ici dans les préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), tels qu'ils sont décrits dans les rapports du Comité préparatoire de la Conférence sur les travaux de sa session d'organisation³ et de sa première session⁴, ainsi que dans le rapport du Secrétaire général sur l'état d'avancement des travaux du Comité préparatoire et du secrétariat spécial de la Conférence⁵,

Notant avec préoccupation que les ressources dont dispose actuellement le secrétariat de la Conférence, provenant notamment de contributions volontaires et du transfert d'un maximum de ressources du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat), demeurent insuffisantes pour appuyer le processus préparatoire à l'échelle envisagée par l'Assemblée générale dans sa résolution 47/180, en particulier en ce qui concerne la capacité du secrétariat de fournir une assistance aux pays en développement et aux autres États qui en ont besoin dans les activités qu'ils mènent à l'échelon national pour préparer la Conférence,

1. Prend acte des rapports du Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) sur les travaux de sa session d'organisation, tenue au

¹ Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992 [A/CONF.151/26/Rev.1 (vol. I et vol. I/Corr.1, vol. II, vol. III et vol. III/Corr.1)] (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.I.8 et rectificatifs), vol. I : Résolutions adoptées par la Conférence, résolution 1, annexe I.

² Ibid., annexe II.

³ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-huitième session, Supplément No 37 (A/48/37).

⁴ Ibid., quarante-neuvième session, Supplément No 37 (A/49/37).

⁵ A/49/272.

Siège de l'Organisation des Nations Unies du 3 au 5 mars 1993³, et de sa première session de fond, tenue à l'Office des Nations Unies à Genève du 11 au 22 avril 1994⁴, et entérine les décisions qui y figurent;

2. Prend acte avec satisfaction du rapport du Secrétaire général sur l'état d'avancement des préparatifs de la Conférence⁵;

3. Approuve la recommandation contenue dans la décision I/1 du Comité préparatoire, tendant à ce qu'une troisième session du Comité préparatoire, d'une durée relativement courte, soit organisée au début de 1996 pour terminer le travail préparatoire en vue de la Conférence⁶;

4. Note avec satisfaction les recommandations faites par le Comité préparatoire dans sa décision I/2, concernant les préparatifs aux niveaux national, régional et mondial, le projet de déclaration de principes et d'engagements, et le projet de plan d'action mondial, qui doit s'articuler autour des deux grands thèmes de la Conférence : "Un logement pour tous" et "Des établissements humains viables dans un monde en pleine urbanisation"⁶;

5. Fait sien l'appel lancé par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour que l'on donne à la Conférence l'importance d'un "sommet", et réaffirme sa décision de convoquer la Conférence au niveau de participation le plus élevé possible⁷;

6. Recommande que le plan d'action mondial de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) tienne compte des résultats, au niveau des établissements humains, de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement, du Sommet mondial pour le développement social et de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes : lutte pour l'égalité, le développement et la paix, et invite par conséquent tous les organes, organisations, institutions et programmes du système des Nations Unies à coopérer pleinement avec le secrétariat de la Conférence à cette fin;

7. Recommande aussi d'accorder l'attention voulue à l'inclusion des questions relatives à un modèle viable d'établissements humains, telles qu'elles sont énoncées au chapitre 7 d'Action 21 dans le contexte d'un agenda pour le développement dont l'établissement est en cours conformément aux résolutions 47/181 et 48/166 de l'Assemblée générale, en date respectivement du 22 décembre 1992 et du 21 décembre 1993, et réaffirme que l'être humain doit être au centre de toutes les préoccupations concernant le développement durable;

⁶ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-neuvième session, Supplément No 37 (A/49/37), annexe I.

⁷ Résolution 47/180, par. 1.

8. Félicite sincèrement les États et organisations qui ont versé ou se sont engagés à verser des contributions financières ou autres à l'appui des activités préparatoires de la Conférence, et prie le Secrétaire général de la Conférence de continuer à ne rien ménager pour mobiliser les ressources extrabudgétaires nécessaires aux activités et aux préparatifs de la Conférence;

9. Engage de nouveau tous les gouvernements, notamment ceux des pays développés et des autres pays en mesure de le faire, et les institutions financières internationales et régionales, à contribuer largement aux fonds bénévoles créés par l'Assemblée générale dans sa résolution 47/180 pour financer les activités préparatoires de la Conférence et aider les pays en développement, en particulier les moins avancés d'entre eux, à participer pleinement et efficacement à la Conférence et à ses préparatifs;

10. Demande que des ressources financières suffisantes soient prélevées sur le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies, tant pour renforcer le secrétariat spécial de la Conférence que pour en accroître l'efficacité, et aussi pour permettre d'engager à plein régime, notamment au niveau des pays, un processus préparatoire qui garantirait le succès de la Conférence en tant que manifestation d'envergure mondiale;

11. Invite tous les organes, organisations, institutions et programmes du système des Nations Unies, ainsi que toutes les autres organisations intergouvernementales compétentes, à contribuer pleinement aux préparatifs de la Conférence;

12. Invite aussi les organisations non gouvernementales intéressées, notamment celles des pays en développement, à participer et à contribuer à la Conférence et à ses préparatifs en s'inspirant des procédures suivies lors de récentes conférences des Nations Unies;

13. Demande aux organisations susmentionnées de contribuer sans réserve à sensibiliser davantage l'opinion mondiale aux problèmes que posent les établissements humains et le potentiel qu'ils présentent en tant qu'apports importants au progrès social et à la croissance économique, et aux dirigeants du monde de s'engager à faire des villes et villages des localités saines, sûres, justes et viables;

14. Prie les commissions régionales d'inclure dans leurs activités de programme pour 1995 un élément concernant les préparatifs de la Conférence, en mettant particulièrement l'accent sur les préparatifs de la Conférence dans leurs régions respectives, et de faire rapport à ce sujet à l'Assemblée générale à sa cinquantième session;

15. Demande à tous les États d'assurer une large participation des autorités locales et d'autres acteurs pertinents aux préparatifs nationaux, régionaux et internationaux, et d'encourager un large

échange d'informations et de données d'expérience à cet égard, en particulier sur les programmes de travail et les activités des comités nationaux;

16. Prie le Secrétaire général de créer une équipe spéciale composée des chefs de secrétariat de tous les organes et organisations compétents du système des Nations Unies, compte tenu de l'expérience acquise lors de précédentes conférences des Nations Unies tenues sur des sujets analogues;

17. Invite les organes et organisations du système des Nations Unies à fournir aux pays en développement intéressés, sur leur demande, des ressources financières en vue de l'établissement des rapports nationaux qu'ils devront présenter, le cas échéant sous forme audio-visuelle, lors de la Conférence;

18. Prie le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, en consultation avec le Secrétaire général de la Conférence, de rendre compte à l'Assemblée générale à sa cinquantième session des progrès des préparatifs de la Conférence, et notamment de l'application de la présente résolution;

19. Décide d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa cinquantième session la question intitulée "Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II)."

3. À sa 33e séance, le 9 décembre, la Commission était saisie d'un projet de résolution (A/C.2/49/L.61), que le Vice-Président de la Commission, M. Raiko Raichev (Bulgarie), présentait à l'issue de consultations officieuses sur le projet de résolution A/C.2/49/L.27 et qui a fait l'objet d'une modification proposée oralement, consistant à ajouter, à la cinquième ligne du paragraphe 14, les mots "de leurs pays" après les mots "les villes et villages".

4. Un état des incidences budgétaires du projet de résolution A/C.2/49/L.27 – qui vaut aussi pour le projet A/C.2/49/L.61 – présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, a été publié sous la cote A/C.2/49/L.56.

5. Avant l'adoption du projet de résolution, des déclarations ont été faites par les représentants de l'Algérie, au nom des États Membres de l'ONU qui sont membres du Groupe des 77, et de la Chine, du Bélarus, de la Pologne et de la Grèce (voir A/C.2/49/SR.33).

6. À sa 33e séance, le 9 décembre, la Commission, sans procéder à un vote, a adopté le projet de résolution A/C.2/49/L.61, avec la modification proposée oralement (voir par. 10, projet de résolution).

7. Après l'adoption du projet de résolution, le représentant de la Turquie a fait une déclaration (voir A/C.2/49/SR.33).

8. En raison de l'adoption du projet de résolution A/C.2/49/L.61, le projet de résolution A/C.2/49/L.27 a été retiré par ses auteurs.

/...

B. Projet de décision

9. À sa 33e séance, le 9 décembre, la Commission a décidé de prendre note du rapport présenté par le Secrétaire général au sujet du point 88 g) de l'ordre du jour (voir par. 11, projet de décision).

III. RECOMMANDATIONS DE LA DEUXIÈME COMMISSION

10. La Deuxième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution ci-après :

Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II)

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 47/180 du 22 décembre 1992, par laquelle elle a décidé de convoquer la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) du 3 au 14 juin 1996 et de constituer un comité préparatoire et un secrétariat spécial de la Conférence,

Remerciant de nouveau le Gouvernement turc d'avoir proposé d'accueillir la Conférence, qui doit se tenir à Istanbul,

Réaffirmant l'importance que revêtent, notamment pour Habitat II, les principes contenus dans la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement⁸, ainsi que les objectifs, principes d'action, activités et moyens d'exécution énoncés au chapitre 7 d'Action 21⁹, intitulé "Promotion d'un modèle viable d'établissements humains" et dans les dispositions pertinentes du chapitre 28 de ce programme, intitulé "Initiatives des collectivités locales à l'appui d'Action 21";

Notant avec intérêt les progrès réalisés jusqu'ici dans les préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), tels qu'ils sont décrits dans les rapports du Comité préparatoire de la Conférence sur les travaux de sa session d'organisation¹⁰ et de sa première

⁸ Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992 [A/CONF.151/26/Rev.1 (vol. I et vol. I/Corr.1, vol. II, vol. III et vol. III/Corr.1)] (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.I.8 et rectificatifs), vol. I : Résolutions adoptées par la Conférence, résolution 1, annexe I.

⁹ Ibid., annexe II.

¹⁰ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-huitième session, Supplément No 37 (A/48/37).

session¹¹, ainsi que dans le rapport du Secrétaire général sur l'état d'avancement des travaux du Comité préparatoire et du secrétariat spécial de la Conférence¹²,

Notant également avec intérêt le rapport de la Commission des établissements humains sur les travaux de sa quatorzième session¹³,

Notant les recommandations relatives aux établissements humains qui figurent dans le rapport de la Commission du développement durable sur les travaux de sa deuxième session¹⁴,

Notant avec préoccupation que les ressources dont dispose actuellement le secrétariat de la Conférence, provenant notamment de contributions volontaires, y compris du transfert de ressources du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat), demeurent insuffisantes pour appuyer le processus préparatoire de la Conférence à l'échelle envisagée par l'Assemblée générale dans sa résolution 47/180, en particulier en ce qui concerne la capacité du secrétariat de fournir une assistance aux pays en développement et aux autres États qui en ont besoin, à l'échelon national, pour se préparer à la Conférence,

1. Prend acte des rapports du Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) sur les travaux de sa session d'organisation, tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 3 au 5 mars 1993¹⁰, et de sa première session de fond, tenue à l'Office des Nations Unies à Genève du 11 au 22 avril 1994¹¹, et entérine les décisions qui y figurent;

2. Prend acte avec satisfaction du rapport du Secrétaire général sur l'état d'avancement des préparatifs de la Conférence¹²;

3. Approuve la recommandation contenue dans la décision I/1 du Comité préparatoire, tendant à ce qu'il tienne une troisième session de fond, d'une durée relativement courte, au Siège de l'ONU au début de 1996 pour mener à bien les préparatifs de la Conférence¹⁵;

¹¹ Ibid., quarante-neuvième session, Supplément No 37 (A/49/37).

¹² A/49/272.

¹³ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-huitième session, Supplément No 8 (A/48/8).

¹⁴ E/1994/33.

¹⁵ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-neuvième session, Supplément No 37 (A/49/37), annexe I.

4. Note avec satisfaction les recommandations faites par le Comité préparatoire dans sa décision I/2, concernant les préparatifs aux niveaux national, régional et mondial, le projet de déclaration de principes et d'engagements, et le projet de plan d'action mondial, qui doit s'articuler autour des deux grands thèmes de la Conférence : "Un logement pour tous" et "Des établissements humains viables dans un monde en pleine urbanisation"¹⁵;

5. Prend note avec intérêt de l'appel lancé par le Secrétaire général de l'Organisation pour que l'on donne à la Conférence l'importance d'un "sommet sur la ville", et répète que les participants à la Conférence doivent être du rang le plus élevé possible¹⁶;

6. Recommande que le plan d'action mondial de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) tienne compte des résultats de toutes les conférences mondiales organisées par l'Organisation des Nations Unies dans des domaines connexes;

7. Prie le Secrétaire général de veiller à ce que tous les organes, organisations, institutions et programmes compétents redoublent d'efforts et coopèrent étroitement pour préparer la Conférence;

8. Recommande que l'attention voulue soit accordée à l'inclusion des questions relatives à un modèle viable d'établissements humains, telles qu'elles sont énoncées au chapitre 7 d'Action 21, dans le contexte d'un agenda pour le développement dont l'établissement est en cours conformément à ses résolutions 47/181 et 48/166, en date respectivement du 22 décembre 1992 et du 21 décembre 1993, et réaffirme qu'en matière d'établissements humains, il s'agit avant tout d'améliorer, du point de vue social, économique et écologique, la qualité de ces établissements humains et les conditions de vie et de travail de tous, en particulier des pauvres des zones urbaines et rurales;

9. Félicite sincèrement les États et organisations qui ont contribué ou se sont engagés à contribuer, sur le plan financier ou autrement, aux préparatifs de la Conférence, et prie le Secrétaire général de la Conférence de continuer à tout faire pour mobiliser les ressources extrabudgétaires nécessaires aux activités et aux préparatifs de la Conférence;

10. Engage de nouveau tous les gouvernements, notamment ceux des pays développés et des autres pays qui sont en mesure de le faire, et les institutions financières internationales et régionales, à contribuer largement aux fonds bénévoles créés par sa résolution 47/180 pour financer les préparatifs de la Conférence et aider les pays en développement, en particulier les moins avancés d'entre eux, à participer pleinement et efficacement à la Conférence et à sa préparation;

11. Demande que les travaux du Comité préparatoire et du secrétariat d'Habitat II continuent d'être financés au moyen des ressources inscrites au budget ordinaire de l'Organisation afin que la Conférence soit traitée de

¹⁶ Résolution 47/180, par. 1.

manière adéquate par rapport aux autres conférences internationales de portée mondiale convoquées par l'Organisation;

12. Prend note des contributions que les organisations, institutions et programmes du système des Nations Unies et les autres organisations qui s'intéressent aux établissements humains apportent aux travaux du Comité préparatoire d'Habitat II dans l'exercice de son mandat et invite lesdits organismes à mobiliser des ressources financières pour aider les pays en développement qui en font la demande à préparer leurs rapports nationaux;

13. Encourage toutes les organisations non gouvernementales intéressées, notamment celles des pays en développement, à participer et à contribuer à la Conférence et à ses préparatifs, sur la base des procédures suivies lors de récentes conférences des Nations Unies;

14. Encourage également les organisations susmentionnées à contribuer sans réserve à sensibiliser davantage l'opinion mondiale aux problèmes que posent les établissements humains et au rôle important que l'habitat peut jouer dans le progrès social et la croissance économique, et encourage les gouvernements à s'engager à faire prévaloir de manière durable, dans les villes et villages de leurs pays, la santé, la sécurité et la justice;

15. Prie les commissions régionales d'inclure dans leur programme pour 1995 un élément concernant les préparatifs de la Conférence, en mettant particulièrement l'accent sur ces préparatifs dans leurs régions respectives, et de lui présenter un rapport à ce sujet à sa cinquantième session;

16. Demande à tous les États d'encourager une large participation des autorités locales et de tous les protagonistes, notamment la communauté scientifique, les milieux industriels, les syndicats, les organisations non gouvernementales et le secteur privé, aux préparatifs nationaux, régionaux et internationaux et d'encourager un large échange d'informations et de données d'expérience à cet égard, touchant en particulier, les programmes de travail et les activités des comités nationaux;

17. Prie le Secrétaire général de l'Organisation, agissant en consultation avec le Secrétaire général de la Conférence, de lui rendre compte à sa cinquantième session de l'avancement des préparatifs de la Conférence, notamment de l'application de la présente résolution;

18. Décide d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa cinquantième session le point subsidiaire intitulé "Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II)".

11. La Deuxième Commission recommande aussi à l'Assemblée générale d'adopter le projet de décision ci-après :

Rapport du Secrétaire général sur l'application de la
résolution 48/176 de l'Assemblée générale, en date du
21 décembre 1993

L'Assemblée générale décide de prendre note du rapport du Secrétaire général sur l'application de sa résolution 48/176, du 21 décembre 1993¹⁷.

¹⁷ A/49/640.